
Présidence : Espagne

646ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 18 janvier 2007

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 10

2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE ALLEMAND DES
AFFAIRES ETRANGERES,
S. E. M. FRANK-WALTER STEINMEIER

Président, Ministre allemand des affaires étrangères (PC.DEL/19/07),
Azerbaïdjan (également au nom de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine)
(PC.DEL/32/07), Suisse (PC.DEL/30/07 OSCE+), Fédération de Russie
(PC.DEL/44/07 OSCE+), Arménie, Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/41/07
OSCE+), Ouzbékistan, Serbie (PC.DEL/36/07), Kazakhstan (PC.DEL/35/07),
Monténégro (PC.DEL/37/07 OSCE+), Norvège (PC.DEL/25/07 OSCE+),
Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/33/07), Turquie (PC.DEL/45/07), Canada,
Albanie (PC.DEL/27/07 OSCE+), ex-République yougoslave de Macédoine

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Elections présidentielles au Turkménistan, devant avoir lieu le
11 février 2007* : Président, Secrétaire général, Allemagne-Union européenne
(les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de
Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et
la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats
potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne
de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à
cette déclaration) (PC.DEL/21/07), Turkménistan (PC.DEL/26/07 OSCE+)

- b) *Développements récents concernant la sécurité énergétique* :
Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/22/07), Norvège (PC.DEL/28/07 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/34/07), Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/38/07 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/42/07), Arménie
- c) *Elections municipales en Biélorussie, tenues le 14 janvier 2007* :
Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/23/07), Etats-Unis d'Amérique, Biélorussie (PC.DEL/39/07 OSCE+)
- d) *Questions de protocole* : Président, Liechtenstein (doyen du Conseil permanent), Finlande (PC.DEL/31/07 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE**

Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice :
Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* :
Secrétaire général (SEC.GAL/9/07 OSCE+)
- b) *Réunion annuelle des chefs de mission, tenue à Vienne les 11 et 12 janvier 2007* : Secrétaire général (SEC.GAL/9/07 OSCE+)
- c) *Réunion avec les chefs d'institution, tenue à Vienne le 12 janvier 2007* :
Secrétaire général (SEC.GAL/9/07 OSCE+)
- d) *Lancement d'un moteur de recherche multilingue sur le site Web de l'OSCE* :
Secrétaire général (SEC.GAL/9/07 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

Réponse à la déclaration interprétative de la Biélorussie concernant la Décision No 775 du Conseil permanent : Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que

l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe), Canada (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse) (PC.DEL/29/07 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/40/07 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 25 janvier 2007 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/646
18 janvier 2007
Annexe

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

646ème séance plénière

PC Journal No 646, point 5 de l'ordre du jour

DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE

Lors de la séance du Conseil permanent du 11 janvier 2007, l'Union européenne s'est réservée le droit de revenir sur la déclaration interprétative de la délégation de la Biélorussie en rapport avec la décision du Conseil permanent sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk jusqu'au 31 décembre 2007 (PC.DEC/775).

L'Union européenne ne partage pas le point de vue de la délégation de la Biélorussie selon lequel le Bureau de l'OSCE à Minsk « devrait accorder une attention prioritaire au transfert de ses tâches et de son expérience aux institutions d'Etat biélorusses ». Restreindre de la sorte l'action du Bureau n'est certainement pas conforme à son mandat. L'Union européenne souhaite souligner que les missions de l'OSCE devraient être en mesure de mettre en œuvre des programmes et des projets dans tous les domaines définis dans leurs mandats, aidant ainsi les gouvernements hôtes à exécuter leurs engagements au titre de l'OSCE.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Les pays candidats, à savoir la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration.

* La Croatie et l'ex-République de Macédoine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.